

**Maître Nathalie ROMAIN - AVOCAT ASSOCIEE
DE LA SELARL MATHIEU DABOT ET ASSOCIES**

24, cours Saint Louis – BP 10959 - 13604 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

Tél. : 04.42.38.19.83 - Fax : 04.42.38.47.21

www.mathieu-dabot-associes.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

**Un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13012),
61, avenue de Saint Julien,
cadastré section 875 K n°117 pour 9 a 64 ca,
consistant en :**

UNE MAISON INDIVIDUELLE élevée sur cave et office comprenant au rez-de-chaussée, un séjour, une cuisine, un cellier, un bureau et un WC et au premier étage deux chambres, une salle d'eau, une salle de bains et un dressing. Ladite maison comprend également au sous-sol un salon avec cuisine, deux chambres, une salle d'eau, un bureau, une bibliothèque et un WC.

Le tout édifié sur une parcelle de terrain avec jardin arboré, piscine, pool-house et carpark, **constituant le numéro 7 du lotissement dénommé « La Dominique ».**

**SUR LA MISE A PRIX DE : 1.013.100 €
(UN MILLION TREIZE MILLE CENT EUROS)**

Visite fixée au Vendredi 4 Juin 2021 de 10 h à 11 h

**L'ADJUDICATION SUR SURENCHERE EST FIXEE AU JEUDI 17 JUIN 2021
à 9 h 30 du matin,** à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, situé Palais Monthyon, Salle Borély, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION :

Un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13012), 61, avenue de Saint Julien, cadastré section 875 K n°117 consistant en :

Une maison individuelle élevée sur cave et office comprenant au rez-de-chaussée, un séjour, une cuisine, un cellier, un bureau et un WC et au premier étage deux chambres, une salle d'eau, une salle de bains et un dressing. Ladite maison comprend également au sous-sol un salon avec cuisine, deux

chambres, une salle d'eau, un bureau, une bibliothèque et un WC.

Le tout édifié sur une parcelle de terrain avec jardin arboré, piscine, pool-house et carpark, constituant le numéro 7 du lotissement dénommé « La Dominique ».

Le lotissement a fait l'objet d'un cahier des charges suivant acte sous seing privé en date à Marseille du 15 décembre 1926, annexé à la minute d'un acte de dépôt reçu par Maître Charles DEYDIER, lors notaire

à Marseille le 17 juin 1927.

L'usage et la mise en œuvre des servitudes et règles d'intérêt général établies par le cahier des charges est assuré par l'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LOTISSEMENT « LA DOMINIQUE ».

QUALITE DES PARTIES :

A LA REQUETE DE :

La **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE**, société coopérative à capital et personnel variables, régie par le livre V du Code Rural dont le siège est 25, chemin des Trois Cyprès, 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2 représentée par son représentant légal domicilié audit siège es qualités,

CREANCIER POURSUIVANT

Ayant **Maître Nathalie ROMAIN**, membre de la **SELARL MATHIEU DABOT ET ASSOCIES** pour Avocat constitué.

EN PRESENCE DE :

La **SCI OCM**, Société Civile Immobilière, au capital de 2.000 euros, dont le siège social est à MARSEILLE (13011), 11, avenue Emmanuel Allard, identifiée au SIREN sous le numéro 832 900 633 et immatriculée au RCS de Marseille, représentée par sa gérante, **Madame Magali Colette Elise CHINCHON**, née à Marseille le 25 décembre 1972, domiciliée en cette qualité audit siège,

SURENCHERISSEUR

Ayant **Maître Hubert ROUSSEL**, pour Avocat constitué.

ET :

La **SARL FONCIERE DE DEVELOPPEMENT ET VALORISATION**, société à responsabilité limitée, au capital de 1.000 euros, dont le siège social est

29, rue Lulli, 13001 MARSEILLE, inscrite au RCS de Marseille sous le numéro 793 521 782, représentée par son gérant, **Monsieur Bruno GIRAVALLI**, né le 31 octobre 1929 à MARSEILLE (13006), domicilié en cette qualité audit siège,

AJUDICATAIRE SURENCHERI

Ayant **Maître Frédéric AMSELLEM**, pour Avocat constitué.

CLAUSES ET CONDITIONS :

L'adjudication sur surenchère aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE où il peut être consulté.

Les frais exposés pour parvenir à la vente sont en sus du prix.

Les enchères ne peuvent avoir lieu que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de MARSEILLE muni d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour tous renseignements s'adresser à :

- **Maître Nathalie ROMAIN**, Avocat associé de la **SELARL MATHIEU DABOT ET ASSOCIES**, 51, rue Sainte, 13001 MARSEILLE (Tél. : 04.42.38.19.83 - Fax : 04.42.38.47.21) www.mathieu-dabot-associes.com

- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, siégeant au Palais Monthyon, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, pour consulter le cahier des conditions de vente.

Signé : Nathalie ROMAIN